

SOCIAL

Personnalité juridique pour les syndicats ?

Le MR a profité des débats télévisés dominicaux pour réclamer l'adoption d'une personnalité juridique pour les syndicats.

Pour la FGTB, c'est non.

La grève de la semaine dernière et, surtout, le blocage de l'autoroute E40 à hauteur de Liège ont continué de faire débat durant tout le week-end. Hier, le secrétaire général de la FGTB wallonne Thierry Bodson a indiqué que la centrale liégeoise de la FGTB tiendra un bureau demain pour envisager comment mener de nouvelles actions.

« Nous n'avons jamais appelé à des barrages bloquants », a rappelé M. Bodson dans l'émission dominicale de la RTBF *Les décodeurs*, défendant en revanche les barrages filtrants. Le secrétaire général de la FGTB Marc Goblet a dit la même chose dans *C'est pas tous les jours dimanche* (RTL TVI), dénonçant la violence, évoquant des réactions émotionnelles et regrettant que les syndicats n'aient pas

été informés des urgences ce jour-là.

Reconnaissant l'échec des mouvements qu'elle avait organisés lundi, la centrale générale Liège-Huy-Waremme de la FGTB avait voté mercredi dernier une motion permettant aux membres du secrétariat d'appeler les manifestants à quitter toute action spontanée pouvant entraîner la mise en

danger d'autrui ou la destruction de biens.

Pour Jacques de Tœuf, président de l'Absym (association belge des syndicats médicaux), à défaut d'une responsabilité juridique à laquelle ne sont pas soumis les syndicats, « il faut accepter une responsabilité morale pour ne pas justifier la violence. »

Condamnant les abus, la députée Catherine Fonck (cdH) s'est demandé pourquoi le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) n'avait pas donné l'instruction de lever les barrages.

Les députés MR Jean-Luc Crucke et Pierre-Yves Jeholet ont réclamé une personnalité juridique pour les syndicats, ainsi que des mesures pour mieux défendre le droit au travail et la liberté de se rendre

à son travail.

Mais pour Thierry Bodson, la demande d'imposer une personnalité juridique aux syndicats cache la volonté d'empêcher les syndicats d'agir et de les condamner « pour tout et pour rien », ainsi que de tester leur capacité à « tenir avec leurs réserves financières. »

Noms communiqués à la police

Samedi, on a appris que la police était parvenue à retrouver le nom de plusieurs grévistes qui ont bloqué la E40 pendant des heures lundi à Herstal. Ces noms ont été communiqués au parquet de Liège, qui devra décider de poursuivre ou non ces personnes. Dans ce cas précis, le code pénal parle d'entrave méchante à la circulation et prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison, ainsi que des amendes jusqu'à 6 000 e.

Le Centre hospitalier chrétien de Liège a porté plainte contre X pour homicide involontaire, à la suite du décès d'une patiente opérée en retard parce que son chirurgien était coincé sur l'autoroute à Herstal. Un second décès a été évoqué vendredi par le même hôpital, mais aucune plainte n'a encore été annoncée concernant ce cas. ■